



La période des mutations locales va débuter

Après les épisodes précédents de la mise en ligne de l'application MOUV'RH (2 années de report) et de l'instauration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de mobilité, après la suppression depuis quelques années des CAP Locales et Nationales, nous voilà dans la seconde phase de la mise en place de MOUV'RH. Cette fois-ci l'application va être déployée au niveau des mutations internes !

Cette nouvelle phase s'annonce difficile puisque le mot d'ordre généralisé consistant à donner le moins possible d'informations aux organisations syndicales a trouvé une fervente exécutante en la personne de notre chère directrice.

C'est donc l'opacité qui devrait prévaloir une nouvelle fois. Des règles existent (nous les développerons dans les pages suivantes), mais le principe de « nécessité de service » peut y être opposé. Ces règles, parfois complexes, notamment en période de réorganisations, sont censées garantir l'égalité de traitement des demandes de mutations et elles doivent être respectées par l'administration. Et pourtant la moindre information qui nous permettrait de renseigner nos collègues et le cas échéant d'intervenir sur tel ou tel dossier nous est refusée. Ainsi l'envoi de la simple liste nominative des agents ayant vu leur poste supprimé nous est désormais refusé !

Comment peut-on vérifier que les règles et vos choix sont bien respectés ? Dans cette optique, il est donc crucial de nous faire parvenir un double de votre demande. Comme toujours, ce sont les agentes et les agents qui seront contraints de s'adapter en espérant pouvoir continuer à travailler sur leur site et à exercer, à l'avenir, les mêmes missions.

À tout cela vient s'ajouter la poursuite du NRP et son infernal cortège de sites supprimés, de fusions accélérées et de postes gelés.

Que reste-il au final pour une mobilité véritablement choisie ? À cause de la particularité de Paris (un seul département et une seule commune) les priorités pour handicap ou rapprochement familial ne trouvent pas à s'appliquer.

Dans les pages qui suivent, nous vous rappelons les règles qui régissent les affectations locales. Vous y trouverez un tableau récapitulatif des sites, les services qui s'y trouvent (grade par grade) ainsi que diverses informations utiles (transports à proximité, restaurants administratifs...).

Un certain nombre d'entre vous déposent une demande de mutation locale en ayant une situation particulière. Il est important de s'en prévaloir et de se rapprocher impérativement d'un ou une militant.e de Solidaires Finances Publiques afin que l'on puisse assurer au mieux la défense du dossier.

Solidaires Finances Publiques Paris

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/solidairesfinancespubliques.drifip75@dgifp.finances.gouv.fr>



Avril 2024 - Mutations locales

Sommaire

Edito : La période des mutations locales va débuter	p. 1
Elaboration du mouvement local	p. 2
Le cas particulier des ALD - Nos élu.es et expert.es	p. 3
La liste des sites parisiens	p. 4 à 7
MOUV'RH	p. 8

Le mouvement local

Qui doit participer au mouvement local ?

- Les agent.es souhaitant changer de service, au sein du département PARIS.
- Les agent.es dont le poste est supprimé.
- Les agent.es «à la disposition du directeur» qui souhaitent obtenir un poste fixe.
- Les agent.es qui viennent d'obtenir la DRFIP 75 au mouvement national afin d'obtenir une affectation locale.

Pour l'élaboration du mouvement local, la règle de l'ancienneté administrative (non bonifiée pour charge de famille) s'applique sur la base des vœux des agent.es.

Les agent.es déjà en poste dans la DRFIP Paris priment celles et ceux venant de l'extérieur.

Il y a deux mouvements en un !

Tout d'abord sont examinées les mutations locales des collègues déjà en poste dans le département (petite subtilité, les agent.es ayant été promu.es contrôleurs par Concours Interne Spécial ou par liste d'aptitude sont considérés comme des agent.es déjà en poste dans le département).

Les contrôleurs et contrôleuses promu.es inspecteurs et inspectrices par Examen Professionnel ou par liste d'aptitude ne sont pas considérés comme des agent.es déjà en poste... Comprenez qui pourra !!

Dans un second temps sont examinées les mutations locales des agent.es ayant obtenu Paris au mouvement de mutation national, y compris donc les cadres A promu par liste d'aptitude ou examen professionnel.

Certains postes locaux (exemples : EDR, BCR, Huissiers...) sont attribués «au choix du directeur».

Des «priorités» en cas de transfert ou suppression d'emploi existent, mais elles sont revues de façon à «obliger» les agent.es concernés à retrouver, au bout du processus, un poste fixe dans le département.

Si la notion d'intérêt du service a toujours été dans le paysage, elle est désormais largement utilisée par des directeurs ou directrices qui n'ont plus les moyens de faire fonctionner les services. Et cela est d'autant plus facile que les CAP Nationales et Locales traitant des mutations et de la mobilité ont été supprimées avec l'adoption en août 2019 de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Il est donc IMPÉRATIF que chacun.e d'entre vous qui souhaite faire une mutation au plan local se rapproche d'un ou d'une militante de Solidaires Finances Publiques Paris afin que nous puissions vous aider dans l'élaboration de la demande dans un premier temps et suivre ensuite la demande et intervenir le cas échéant auprès de la direction.

C'est pour cela qu'il est indispensable que nous ayons un maximum de doubles de mutations locales pour pouvoir intervenir à bon escient.

En cas de réorganisation de services entraînant un transfert de missions et d'emplois à l'intérieur de la direction, les agent.es concernés bénéficieront de priorités

Au titre de l'opération de réorganisation considérée, le directeur ou la directrice local.e établit le périmètre des agent.es bénéficiaires des priorités.

Pour être inscrit.e dans le périmètre, un.e agent.e doit remplir les 3 conditions cumulatives suivantes :

- être affecté.e au mouvement national dans le département,
- être affecté.e au mouvement local dans le service restructuré,
- exercer totalement ou partiellement les missions transférées.

Par conséquent, les agent.es ALD ou détachés sur un poste réorganisé ou transféré ne peuvent bénéficier d'aucune garantie. Celles et ceux dans le périmètre de la réorganisation et uniquement l'année de cette dernière pourront bénéficier d'une priorité sur tout emploi de Paris.

En cas de suppressions d'emplois dans un service

Les agent.es concernés seront :

- celles et ceux affectés dans la direction,
- celles et ceux affectés dans le service restructuré,
- celles et ceux détenant l'ancienneté administrative la plus faible au sein du service.

Par conséquent, les ALD ou détachés ne peuvent bénéficier d'aucune garantie.

Pour les autres agent.es dont le poste est supprimé, certaines priorités existent :

- 1) Priorité à l'agent.e pour rester sur son service d'origine si une vacance d'emploi s'ouvre au sein de ce service lors de l'élaboration du mouvement local.
- 2) Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature (SIP, SIE, SPF...) que le service d'origine de l'agent.e sur sa commune d'affectation (exemple : un.e agent.e affecté.e dans un SIP aura une priorité pour un autre SIP).
- 3) Priorité pour tout emploi vacant situé sur la commune d'affectation de l'agent.e.

On constate donc que l'affectation Paris et la suppression des RAN (arrondissements) en 2020 prive les collègues du bénéfice des divers rapprochements : Handicap, rapprochement interne du domicile ou du lieu d'exercice du conjoint. Comme Paris est à la fois une commune et un département, de fait les priorités au sein d'une même commune ne trouvent plus à s'appliquer !

Le cas des ALD («à la disposition du directeur»)

Le délai de séjour de droit commun entre deux mutations est de 2 ans et il s'applique désormais aussi bien au mouvement national qu'au mouvement local.

Il peut être de 3 ans :

- sur le poste de première affectation (pour les agent.es C),
- sur le poste de première affectation (pour les agent.es A et B mais incluant la scolarité),
- sur les postes au choix pour les inspecteurs et inspectrices.

Aucun délai de séjour n'est appliqué pour les ALD, ni pour celles et ceux qui subissent une réorganisation ou une suppression d'emploi.

Certain.es collègues détiennent une affectation locale en tant que ALD. L'affectation ALD avait pourtant vocation à disparaître, voire à se restreindre au maximum.

Cependant d'après l'expérience retirée des campagnes précédentes et au regard du nombre encore important d'agent.es ALD, Solidaires Finances Publiques préconise fortement à chaque agent.e ALD de profiter de la campagne de mutations internes qui débute, pour essayer d'obtenir en poste fixe le poste souhaité.

En effet, si à l'issue de cette campagne de mutations, ton affectation ALD était maintenue au plan local, tu risques de te voir affecté.e sur un poste et/ou un service absolument pas souhaité, et même pire sur des missions totalement en dehors de ton champ de compétences et formations. En effet l'affectation nationale qui est désormais : «DRFIP Paris tout emploi» fait courir le risque d'être affecté.e sur n'importe quel service parisien.

Contacts militant.es et expert.es



Jean Marc GAYRAUD	06.83.17.34.36
Anne BOUTET	06.77.73.32.34
Marie-Laure GREHANT	06.64.41.89.79
Annie DAFIT	01.44.19.54.85
Magali POUGET	06.82.32.55.73
Grégory CARPENTIER	06.85.17.66.55
Stefano PELUSO	06.84.00.60.21
Catheline HEROLD	01.40.46.68.66

Isabelle LARDEAU	01.40.52.50.78
Patricia PINAULT	06.46.24.60.77
Sylvie CRANSAC	06.09.92.31.33
Vincent POUGIS	01.53.27.43.64
Philippe RIBES	01.77.48.19.17
Christian COMPAGNAT - DEPALLE	06.22.23.52.65
Christophe BREYSACHER	01.40.46.63.26
Stéphane CIPOLLONE	01.40.46.68.28
Julien ZILLIOX	01.56.35.94.98



N'hésite pas à venir nous rencontrer

... ou nous écrire à
solidairefinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Les militant.es de Solidaires Finances Publiques t'accompagneront et te soutiendront dans toutes les démarches que tu accompliras durant cette période.

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
01 - ST HYACINTHE (centre des Finances Publiques) <i>Métro lignes 1, 3, 7, 8, 14</i> Pas de restaurant administratif Fermeture du site fin 2024	SDE Transfert sur le site d'Uzès en octobre 2024 puis sur le site de Reims en 2027	SDE Transfert sur le site d'Uzès en octobre 2024 puis sur le site de Reims en 2027	BDV CENTRE (1ère /6e/7e/9e/11e/14e/15e) Transfert sur le site de Sand en septembre 2024 4e BDV CENTRE Transfert sur le site d'Argonne en septembre 2024 SDE Transfert sur le site d'Uzès en octobre 2024 puis sur le site de Reims en 2027
02 - REAUMUR (services de direction) <i>Métro lignes 3, 4</i> Restaurant administratif	Pôle pilotage et ressources Vie de l'agent et conditions de vie au travail Gestion des carrières Contrôle de gestion Pôle gestion publique État Dépenses de l'État - Paye Comptabilité Services Financiers Recettes non fiscales Action Économique Pôle secteur public local (restructuration du SPL au 01/01/2025) Gestion des Collectivités et EPL Région et collectivités Dépenses locales de Personnel et Préfecture de police Recettes Ville de Paris Animation du réseau, modernisation et Fiscalité directe locale Certification des Comptes et Comptabilité Centres Hospitaliers (Transfert sur le site de Moulin Vert en novembre 2024)	Pôle pilotage et ressources Vie de l'agent et conditions de vie au travail Gestion des carrières Contrôle de gestion Relations usagers, conduite du changement et communication Pôle gestion publique État Dépenses de l'État - Paye Comptabilité Services Financiers Recettes non fiscales Action Économique Pôle secteur public local (restructuration du SPL au 01/01/2025) Gestion des Collectivités et EPL Région et collectivités Dépenses locales de Personnel et Préfecture de police Recettes Ville de Paris Animation du réseau, modernisation et Fiscalité directe locale Certification des Comptes et Comptabilité Centres Hospitaliers (Transfert sur le site de Moulin Vert en novembre 2024) Missions rattachées Risques et Audit Contrôle Budgétaire Régional	Pôle pilotage et ressources Vie de l'agent et conditions de vie au travail Gestion des carrières Pilotage Contrôle de gestion Relations usagers, conduite du changement et communication Pôle gestion publique État Dépenses de l'État - Paye Comptabilité - Services Financiers Recettes non fiscales Action Économique Pôle d'Évaluation Domaniale Pôle secteur public local (restructuration du SPL au 01/01/2025) Gestion des Collectivités et EPL Région et collectivités Dépenses locales de Personnel et Préfecture de police Recettes Ville de Paris Animation du réseau, modernisation et Fiscalité directe locale Certification des Comptes et Comptabilité Centres Hospitaliers (Transfert sur le site de Moulin Vert en novembre 2024) Missions rattachées Risques et Audit Conseil aux Décideurs Publics Politique Immobilière de l'État Contrôle Budgétaire Régional
02 - NOTRE DAME DES VICTOIRES (services de direction) <i>Métro lignes 3, 9</i> Pas de restaurant administratif	Pôle pilotage et ressources Budget Immobilier Logistique	Pôle pilotage et ressources Budget Immobilier Logistique	Pôle pilotage et ressources Budget Immobilier Logistique

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
02 - NOTRE DAME DES VICTOIRES (Centre des Finances Publiques) <i>Méto lignes 3, 9</i> Pas de restaurant administratif	SIP CENTRE SIE 1e/2e – SIE 3e/4e	SIP CENTRE SIE 1e/2e – SIE 3e/4e PCE 1e/2e – PCE 3e/4e	SIP CENTRE SIE 1e/2e – SIE 3e/4e PCE 1e/2e – PCE 3e/4e
06 - SAINT SULPICE (centre des Finances Publiques) <i>Méto lignes 4, 10, 12</i> RER B Restaurant administratif	SIE 6e/7e SIP 5e/ 6e - SIP 7e SDE Services communs	SIE 6e/7e - SIP 5e/ 6e - SIP 7e SDE - PCE 6e/7e PCRP 6e/13e - PCRP 7e BCR Sud-Ouest Services communs	SIE 6e/7e - SIP 5e/ 6e - SIP 7e SDE - PCE 6e/7e PCRP 6e/13e - PCRP 7e BDV OUEST 1 et 5 - BDV SUD 2 et 5 BCFI 1 à 4 - BPR 2 et 3 BCR Sud-Ouest
06 - SAINT SULPICE (services de Direction) <i>Méto lignes 4, 10, 12</i> RER B Restaurant administratif	Pôle Gestion Fiscale Particuliers et amendes Professionnels Recouvrement Affaires foncières (arrivée en octobre 2024) Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (PCFAJ) Service des commissions Animation du contrôle fiscal 1 et 2	Pôle Gestion Fiscale Particuliers et amendes Professionnels Recouvrement Affaires foncières (arrivée en octobre 2024) Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (PCFAJ) Service des commissions Animation du contrôle fiscal 1 et 2	Pôle Gestion Fiscale Particuliers et amendes Professionnels Recouvrement Affaires foncières (arrivée en octobre 2024) Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (PCFAJ) Service des commissions Animation du contrôle fiscal 1 et 2
08 - LONDRES (centre des Finances Publiques) <i>Méto lignes 3, 7, 9, 12, 13, 14</i> RER A et E Restaurant administratif (fermé pour travaux)	SIE Élysées - SIE Madeleine PRS1 - SDE St Lazare Services communs	SIE Élysées - SIE Madeleine PRS1 - SDE St Lazare PCE Élysées - PCE Madeleine Services communs	SIE Élysées - SIE Madeleine PRS1 - SDE St Lazare PCE Élysées - PCE Madeleine
08 - LONDRES (services de Direction) <i>Méto lignes 3, 7, 9, 12, 13, 14</i> RER A et E Restaurant administratif (fermé pour travaux)	Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (PCFAJ) Contentieux Professionnels 1 Pôle juridictionnel judiciaire Support	Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (PCFAJ) Patrimonial Contentieux Particuliers Contentieux Professionnels 1 Contentieux Professionnels 2 Support Programmation et relations extérieures -nimation du contrôle 3	Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (PCFAJ) Patrimonial Contentieux Particuliers Contentieux Professionnels 1 Contentieux Professionnels 2 Pôle juridictionnel administratif Pôle juridictionnel judiciaire SCAD Support Programmation et relations extérieures Animation du contrôle 3
09 - UZES (centre des Finances Publiques) <i>Méto lignes 3, 8, 9</i> RER E Restaurant administratif Fermeture du site en 2027	SIE 9e Transfert sur le site de Notre Dame des Victoires en 2027 PRS DNVSF Transfert sur le site de Reims en 2027 SDE Arrivée sur le site d'Uzès en octobre 2024 puis transfert sur le site de Reims en 2027 Services communs	SIE 9e Transfert sur le site de Notre Dame des Victoires en 2027 PRS DNVSF - PCRP Centre Transfert sur le site de Reims en 2027 PCE 9e - BCR Centre Transfert sur le site de Paradis en 2024 SDE Arrivée sur le site d'Uzès en octobre 2024 puis transfert sur le site de Reims en 2027	SIE 9e Transfert sur le site de Notre Dame des Victoires en 2027 PRS DNVSF - PCRP Centre Transfert sur le site de Reims en 2027 PCE 9e - BCR Centre Transfert sur le site de Paradis en 2024 SDE Arrivée sur le site d'Uzès en octobre 2024 puis transfert sur le site de Reims en 2027

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
10 - PARADIS (centre des Finances Publiques) Métro lignes 4, 5, 7, 8, 9 RER B, D, E Restaurant administratif	SIE 10e - SIP 9e/10e	SIE 10e - SIP 9e/10e - PCE 10e PCE 9e - BCR Centre Arrivée sur le site de Paradis en 2024	SIE 10e - SIP 9e/10e - PCE 10e PCE 9e - BCR Centre Arrivée sur le site de Paradis en 2024
11 - GODEFROY CAVAINAC (centre des Finances Publiques) Métro ligne 9 Restaurant administratif Fermeture du site au 1er semestre 2025	SIE 11e - SIP 11e Services communs Transfert sur le site de Paganini en 2025	SIE 11e - SIP 11e - PCE 11e Transfert sur le site de Paganini en 2025 PCR 11e/12e (antenne 11e) Transfert sur le site de Sand en 2025	SIE 11e - SIP 11e - PCE 11e Transfert sur le site de Paganini en 2025 PCR 11e/12e (antenne 11e) Transfert sur le site de Sand en 2025
12 - MEUNIERS (centre des Finances Publiques) Métro ligne 8 - tram 3A Restaurant administratif Fermeture du site en 2027	SIE 12e - SIP 12e Transfert sur le site de Paganini en 2027 TP CHS Transfert sur le site de Moulin Vert en novembre 2024	PCR 12e (antenne 12e) Transfert sur le site de Sand en 2025 SIE 12e - SIP 12e - PCE 12e Transfert sur le site de Paganini en 2027 TP CHS Transfert sur le site de Moulin Vert en novembre 2024	PCR 12e (antenne 12e) Transfert sur le site de Sand en 2025 SIE 12e - SIP 12e - PCE 12e Transfert sur le site de Paganini en 2027 TP CHS Transfert sur le site de Moulin Vert en novembre 2024
13 - TOLBIAC (centre des Finances Publiques) Métro lignes 5, 7, 14 Restaurant conventionné Fermeture du site en 2027	PRS 2 Transfert sur le site de Beuret en 2027 SIE 13e - SIP 13e Gare SIP 13e Maison Blanche Transfert sur le site de Vincent Auriol en 2027	PRS 2 Transfert sur le site de Beuret en 2027 SIE 13e - SIP 13e Gare SIP 13e Maison Blanche Transfert sur le site de Vincent Auriol en 2027	PRS 2 Transfert sur le site de Beuret en 2027 SIE 13e - SIP 13e Gare SIP 13e Maison Blanche Transfert sur le site de Vincent Auriol en 2027 7e BDV Sud Transfert sur le site de Sand en 2027
13e BEDIER (Porte d'Ivry) (Services de direction) Métro ligne 7, 14 - Tram 3A Restaurant conventionné	SFACT Ville de Paris dépenses	SFACT Ville de Paris dépenses	SFACT Ville de Paris dépenses
14 - MOULIN VERT (centre des Finances Publiques) Métro ligne 4 - Tram 3A Restaurant administratif	SIE 14e SIP 14 e Services communs TP CHS- Domaine hospitalier Arrivée sur le site de Moulin Vert en novembre 2024	SIE 14e - SIP 14e PCE 5e/13e/14e PCR 5e/14e TP CHS - Domaine hospitalier Arrivée sur le site de Moulin Vert en novembre 2024	SIE 14e - SIP 14e PCE 5e/13e/14e PCR 5e/14e TP CHS - Domaine hospitalier Arrivée sur le site de Moulin Vert en novembre 2024
15 - BEURET (centre des Finances Publiques) Métro lignes 6, 8, 12 Restaurant administratif	SIE 15e Est - SIE Grenelle Javel SIP 15e Ouest - SIP 15e Est Services communs	SIE 15e Est - SIE Grenelle Javel SIP 15e Ouest - SIP 15e Est PCE 15e - PCR 15e Services communs	SIE 15e Est - SIE Grenelle Javel SIP 15e Ouest - SIP 15e Est PCE 15e - PCR 15e 6e BDV Ouest
16 - MALAKOFF (centre des Finances Publiques) Métro ligne 1 - RER C et A Restaurant administratif	SIE 16e Services communs	SIE 16e PCE 16e Chaillot Porte Dauphine PCE 16e Auteuil Muette	SIE 16e PCE 16e Chaillot Porte Dauphine PCE 16e Auteuil Muette 12e BDV Ouest

POUR NOUS CONTACTER

solidairesfinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
16 - SAND (centre des Finances Publiques) <i>Métro lignes 9, 10</i> Restaurant administratif	SIP 16e Auteuil SIP 16e Nord	SIP 16e Auteuil SIP 16e Nord PCR 16e	SIP 16e Auteuil - SIP 16e Nord PCR 16e BDV CENTRE (1ère/6e/7e/9e/11e/14e/15e) BDV Ouest (8e et 9e) BDV Sud (6e)
17 - REIMS (centre des Finances Publiques) <i>Métro ligne 3 - RER C</i> Restaurant administratif	SIE 17e - SIP 17e PCR 8e/17e Services communs	SIE 17e - SIP 17e PCE 17e PCR 8e/17e Services communs	SIE 17e - SIP 17e PCE 17e BPR 4 et 5 PCR 8e/17e
18 - GRANDES CARRIERES (centre des Finances Publiques) <i>Métro lignes 12, 13</i> Restaurant conventionné	SIP 18e Grandes Carrières SIP 18e Boucry Services communs	SIP 18e Grandes Carrières SIP 18e Boucry	SIP 18e Grandes Carrières SIP 18e Boucry
19 - ARGONNE (centre des Finances Publiques) <i>Métro ligne 7 - Tram T3B</i> <i>RER E</i> Restaurant conventionné Site QPV	SIE 18e - SIE 19e - SIP 19e PCR 18e/19e/20e (antennes 18e/19e) Services communs	SIE 18e - SIE 19e - SIP 19e PCE 18e - PCE 19e BCR Nord PCR 18e/19e/20e (antennes 18e/19e) Services communs	SIE 18e - SIE 19e - SIP 19e PCE 18e - PCE 19e BCR Nord PCR 18e/19e/20e (antennes 18e/19e) BDV Nord (1ère/2e/5e/6e/7e/8e/9e/10e) 7e BDV Est - 4e BDV Centre
20 - PAGANINI (centre des Finances Publiques) <i>Métro lignes 1, 9</i> <i>Tram 3A et 3B</i> Restaurant administratif	SIE 20e - SIP 20e Charonne SIP 20e Père Lachaise SPF 1 - SPF 2 CDIF 1 - CDIF 2 (dont PELP) TPCAS TP Amendes 1 - TP Amendes 2 Services communs	PCR 18e/19e/20e (antenne 20e) Transfert possible sur le site d'Argonne à terme SIE 20e - SIP 20e Charonne SIP 20e Père Lachaise SPF 1 - SPF 2 CDIF 1 - CDIF 2 (dont PELP) TPCAS TP Amendes 1 - TP Amendes 2 PCE 20e - BCR Est Services communs	PCR 18e/19e/20e (antenne 20e) Transfert possible sur le site d'Argonne à terme SIE 20e - SIP 20e Charonne SIP 20e Père Lachaise SPF 1 - SPF 2 CDIF 1 - CDIF 2 (dont PELP) TPCAS TP Amendes 1 - TP Amendes 2 PCE 20e - BCR Est BDV Est (2e/3e/4e/5e)
20 - PAGANINI (services de Direction) <i>Métro lignes 1, 9</i> <i>Tram 3A et 3B</i> Restaurant administratif	Pôle Gestion fiscale Affaires Foncières Transfert sur le site de St Sulpice en octobre 2024 Pôle topo & gestion cadastrale Pôle pilotage et ressources Formation professionnelle	Pôle Gestion fiscale Affaires Foncières Transfert sur le site de St Sulpice en octobre 2024 Pôle topo & gestion cadastrale Pôle pilotage et ressources Formation professionnelle	Pôle Gestion fiscale Affaires Foncières Transfert sur le site de St Sulpice en octobre 2024 Pôle topo & gestion cadastrale Pôle pilotage et ressources Formation professionnelle

**ATTENTION : informations délivrées à titre indicatif,
la localisation des services
et les dates de déménagement sont susceptibles d'évoluer.**

MOUV'RH était le logiciel qui permettait jusqu'ici à chacune et chacun de rédiger sa fiche de mutation pour le mouvement national. Désormais ce sera aussi le logiciel dédié aux mutations locales. Il sera ouvert peu après les publications des mouvements de mutations nationales qui interviendront fin avril début mai. Il faut souhaiter que la mise en place au niveau interne soit moins laborieuse que celle au plan national... L'application est accessible depuis le portail métiers dans SIRHIUS.



MES AUTRES APPLICATIONS VIE DE L'AGENT

SIGNALFIP Incident : déclaration et suivi Accéder	ENSAP Ma rémunération - Ma retraite Accéder	ESTEVE Entretien - Évaluation Accéder	FRAIS DE DÉPLACEMENT Ordres de mission - États de frais Accéder	MouvRH Affectation nationale et locale des agents : demande de mutation Accéder	SEM@FOR Formation professionnelle (Agents et chefs de service) Accéder
--	--	--	--	--	---

La date d'ouverture du logiciel n'est pas connue à l'heure où nous écrivons ces lignes. Dès l'ouverture tu auras probablement entre 2 à 3 semaines pour rédiger ta demande. Nous t'informons de la date d'ouverture dès qu'elle sera communiquée. Pour les collègues absent.es à la date d'ouverture, MOUV'RH est disponible via le portail interne de la Gestion Publique (PIGP).



ATTENTION : Cette année le mois de mai comporte de nombreux jours fériés et ponts et l'application ne fonctionne pas le week-end.

Pense à préparer ta liste de vœux à l'avance.

MOUV'RH permettra de classer tes vœux par ordre de préférence. Il est important de rappeler que tu dois positionner en premier vœu le service désiré en priorité. Ensuite tu classes les autres vœux par ordre de préférence.

Rappel : le nombre de vœux n'est pas limité. Le logiciel examine tous les vœux en partant de la première ligne mentionnée.

Concernant les emplois Direction, ils sont regroupés sous 3 blocs :

- Bloc 1 : Direction Pôle Pilotages et ressources/Pôle Gestion publique Etat/ Pôle secteur public local/missions.
- Bloc 2 : Direction Pôle Contrôle fiscal et affaires juridiques.
- Bloc 3 : Direction Pôle Gestion fiscale.

Les agent.es qui demanderont un service de direction devront rédiger une fiche de souhaits pour affiner leur choix et préciser la division ciblée, fiche qui sera à annexer à la demande dans MOUV'RH.



ATTENTION
 L'obtention d'un vœu en Direction oblige les services RH à t'attribuer un poste au sein d'un des blocs précités, et non dans un Pôle en particulier. Par exemple, chaque année des collègues voulant travailler au pôle Ressources Humaines se retrouvent au pôle Gestion Publique, faute d'emplois vacants en RH.

Les agent.es sollicitant une mutation comme EDR (poste au choix) devront mettre ce vœu en premier choix de leur demande et adresser un CV. Nous te rappelons que Paris étant une seule et même commune, l'application ne prend pas en compte les rapprochements familiaux.

Nous avons toujours combattu cette régression qui exclut les agent.es parisiens de l'intégralité des priorités.



Pour tout renseignement ou problème concernant MOUV'RH et ta demande de mutation locale, n'hésite pas à contacter une militante Solidaires Finances Publiques par téléphone, par mail. Nous organiserons des permanences sur tous les sites. Un calendrier sera publié très rapidement.

Un dernier conseil : envoie-nous un double de ta demande de mutation locale afin que nous puissions surveiller le traitement régulier de celle-ci et que nous puissions intervenir auprès de la Direction le plus en amont possible.